



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 5 mars 2021

Objet : Approbation des projets des lauréats du Budget participatif 2021

Date de la convocation : vendredi 26 février 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 mars à 14h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2141-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité en date du 25 septembre 2020 n°2020/SEPT/01/06 portant approbation du règlement du budget participatif 2020-2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 mars 2021 ;

Considérant que le budget participatif 2021 a permis de proposer aux Bastiais de choisir parmi les 13 projets soumis au vote, leurs projets préférés pendant la période de consultation soit du 7 au 31 janvier 2021 ;

Considérant que 2081 personnes ont pris part au vote, soit 1115 femmes et 966 hommes.

Considérant les résultats suivants :

1. Maisonnette proche de l'Octroi avec 684 voix
2. Fontaine Jésuites rue Chanoine Letteron avec 645 voix
3. Oratoire St Roch avec 619 voix
4. Réparation carreaux église St Charles avec 548 voix
5. Reboisement Avenue Jean Zuccarelli avec 411 voix
6. Réparation horloge du palais des gouverneurs avec 262 voix
7. Création de locaux à poubelles avec 240 voix
8. Végétalisation du mur rue Laurent Casanova avec 191 voix
9. Protection aire de jeux de la citadelle avec 177 voix
10. Acquisition et préservation de la chapelle de San Sarsorio (Suerta) avec 138 voix
11. Rénovation fontaine de Monserato avec 129 voix
12. Cabine à livres place Claude Papi avec 96 voix
13. Rampes à vélos espace fraîcheur «U Castagnu » st Antoine avec 86 voix

Après avoir entendu le rapport d'Antoine GRAZIANI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** les quatre premiers projets à savoir : la Maisonnette proche de l'Octroi, la Fontaine Jésuites rue Chanoine Letteron, l'Oratoire St Roch et la réparation des carreaux de l'église Saint Charles.

Article 2 :

- **Précise que** les services concernés par la réalisation de ces projets seront sollicités et associés par le service Bastia Demucrazia.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures permettant l'aboutissement de ces projets en 2021.

Article 4 :

- **Précise que** les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif, en section investissement, chapitre 21.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210305-2021-01-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2021

Affichage : 23/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,

Pierre Savelli

2021/MARS/01/10

Signé par : Pierre SAVELLI
Date : 21/03/2021
Qualité : MAIRE
Page 3 sur 3